



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1137

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modalités d'appui au développement d'Euronews

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1137**

commission principale : développement économique

objet : **Modalités d'appui au développement d'Euronews**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La chaîne internationale d'information Euronews est implantée à Ecully depuis sa création en 1993. Avec 6 millions de téléspectateurs hebdomadaires, elle est largement leader en Europe, loin devant ses principales concurrentes (1,7 million pour CNN International et 0,8 million pour BBC World). Depuis 2007, Euronews est également leader en Europe auprès de la cible "décideurs, hommes d'affaires et leaders d'opinion", ayant dépassé CNN International, avec 18 % de décideurs dans 20 pays européens regardant Euronews chaque semaine. Le multilinguisme de sa diffusion (8 langues actuellement, 12 à terme, dont l'arabe dernièrement) est la principale caractéristique et le principal atout de cette chaîne. Euronews est aujourd'hui une entreprise en pleine croissance qui emploie sur son site lyonnais 300 permanents et plus de 200 pigistes et intermittents.

Le Conseil général du Rhône, le Conseil régional Rhône-Alpes et la Communauté urbaine se sont impliqués dès la naissance de la chaîne afin de lui assurer, dans le respect de leurs compétences respectives, une implantation de qualité et un ancrage territorial satisfaisant. Cet accompagnement a principalement revêtu deux formes :

- l'organisation d'un dispositif immobilier adapté aux contraintes techniques et aux conditions de création de la chaîne. Pour asseoir la candidature de Lyon comme ville d'implantation d'Euronews et tenir compte du statut précaire de la chaîne en phase de création, un bail emphytéotique de 18 années a été signé entre la chaîne Euronews et les trois collectivités locales, copropriétaires d'un bâtiment de 5 000 mètres carrés de surface utile à Ecully, chemin des Mouilles,
- l'octroi, par les trois mêmes collectivités, d'un prêt participatif de 2,56 M€ à rembourser en 2011 et 2012.

Depuis deux ans, les responsables d'Euronews et les trois collectivités locales, emmenées par la Communauté urbaine, échangent sur les possibilités d'évolution de la chaîne. Cette dernière, ayant en effet stabilisé son modèle de développement et fait la preuve de sa pertinence économique, souhaite engager une nouvelle phase de croissance par le biais d'une diffusion élargie à de nouveaux supports, à de nouveaux pays et à de nouvelles langues. Ce projet de développement suppose un redéploiement immobilier et une meilleure adéquation entre l'amélioration nécessaire de la visibilité de la chaîne, sa contribution au rayonnement de Lyon et de sa région et les ambitions internationales de l'agglomération. Dans ce cadre, la chaîne envisage de quitter ses locaux historiques pour s'implanter sur le site de la Confluence, participant ainsi au développement de ce nouveau quartier.

Afin de permettre une décision définitive des instances dirigeantes de la chaîne d'information annoncée pour la fin de l'année 2009 et ainsi de renforcer l'ancrage territorial de la chaîne, la Communauté urbaine souhaite, en liaison avec les autres collectivités, marquer son soutien à Euronews et poursuivre son engagement à trois niveaux :

- sur le plan immobilier, en facilitant, en tant que copropriétaires du site d'Ecully, les conditions de sortie du bail emphytéotique actuel,

- sur le plan financier, en étudiant les modalités de transformation des créances liées au prêt participatif en parts au capital de la chaîne. Cette prise de position, renforçant l'ancrage territorial d'Euronews, permettrait également aux trois collectivités de s'impliquer dans les orientations et instances stratégiques de la chaîne. Il est cependant à noter que les collectivités locales ne sont pas, aujourd'hui, autorisées à participer au capital d'une société commerciale n'ayant pas pour objet d'exploiter un service local ou une activité d'intérêt général. Toutefois, un décret en Conseil d'Etat peut autoriser une telle participation de la collectivité au capital de la société en énonçant ses conditions précises et en précisant l'intérêt local retenu pour ce faire,

- sur le plan stratégique, en proposant à la chaîne un contrat de partenariat structurant son implication dans l'animation de son nouveau quartier d'implantation, dans sa contribution aux événements à vocation internationale organisés sur l'agglomération et dans la présence la plus régulière possible de l'actualité lyonnaise à l'antenne ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à saisir, avec le département du Rhône et la région Rhône-Alpes, le Gouvernement sur la possibilité d'être autorisé, par décret en Conseil d'Etat, à prendre une participation au capital social d'Euronews SA et, pour ce faire, solliciter l'avis du Préfet.

2° - Donne mandat au président de la Communauté urbaine pour proposer aux deux autres collectivités locales un contrat de partenariat détaillant leurs engagements respectifs auprès d'Euronews pour développer la visibilité de l'agglomération, du Département et de la Région sur la chaîne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.